

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2023 32 Adhésion à l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) 2023
Rapporteur : P. Le Stunff

Le Conseil Municipal a autorisé, lors de sa séance du 30/11/2021, l'adhésion de la Ville de Guidel à l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine).

Cette adhésion avait pour objectif de concourir à la 1^{re} étoile du label « Ville Eco-propre ».

De janvier à décembre 2022, un relevé mensuel de salissures (IOP- Indicateurs Objectifs de Propreté) a été effectué sur une quinzaine de sites guidélois (aire de jeux Parc Gauguin, abords de la chapelle de Locmaria, aires de jeux et abords de Keranna, pistes cyclables de la RD 306 menant à Guidel-Plages, abords des écoles de Prat Foën, rue Marc Mouélo, abords du lavoir,

abords de l'école NDV, place Le Montagner, place Jaffré, aire de covoiturage de Pen Mané, aire de jeux à Guidel-Plages, Cœur de Station...).

Ce travail consistait à établir un état des lieux de la commune en termes de propreté et nous a permis d'obtenir la 1^{re} étoile du label.

L'année 2023 consistera à mettre en œuvre les dispositifs pour régler et améliorer la propreté de nos espaces publics et en 2024, nous pourrions prétendre à la 2^e étoile.

Pour cela, il est envisagé de constituer un groupe de travail.

Il est proposé également de renouveler notre adhésion 2023 à l'AVPU pour conserver notre 1^{re} étoile et envisager de concourir à la deuxième, l'année prochaine.

Cette adhésion s'élève à 500 € pour l'année.

Le Conseil Municipal est invité à renouveler l'adhésion annuel à l'AVPU et à approuver la création d'un groupe de travail dédié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 14 mars 2023 ;

AUTORISE l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) ;

APPROUVE le versement de la somme de 500 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adopté par 24 voix pour – 9 abstentions (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis, BASTIER Bernard qui a procuration de MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François,).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Mars 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

